

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 40 - Procurations : 03

Rappel des dates : Convocation Partie Budgétaire: 28/01/2026 – Affichage : 28/01/2026
Convocation Générale : 06/02/2026 - Affichage : 06/02/2026

Le douze février deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle La Passerelle de Connerré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Jean-Yves LAUDE - 10/02/26	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à Franck FLOQUET - 10/02/26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle			X
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 06/02/26	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Damien CHRISTIANY est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1.1- Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Monsieur Damien CHRISTIANY comme secrétaire de séance.

1.2- Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Communautaire des 11 Décembre 2025 et 15 Janvier 2026

Les Procès-Verbaux des Conseils Communautaire des 11 Décembre 2025 et 15 Janvier 2026 ont été établis et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des Procès-Verbaux des Conseils Communautaire des 11 Décembre 2025 et 15 Janvier 2026, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les Procès-Verbaux des Conseils Communautaire des 11 Décembre 2025 et 15 Janvier 2026.

Adopté à l'unanimité.

2- Vidéo protection – Intervention Gendarmerie Saint Mars la Brière

Le Lieutenant PACHOLSKI de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière est venu présenter le dispositif de vidéo-protection.

Pris acte.

FINANCES

Les indemnités des élus ont été présentées.

3- Vote des comptes financiers uniques 2025 - Affectation des résultats 2025

NB : Vous trouverez en annexe pour chaque budget le compte financier unique (CFU) 2025 et le budget primitif 2026.

Le Compte Financier Unique (CFU) :

La Communauté de communes du Gesnois Bilurien va délibérer pour la première fois sur le Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Il **simplifie** les procédures car sa production est totalement **dématérialisée**.

Ce que le CFU ne change pas :

- L'architecture budgétaire de la collectivité : c'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion¹ ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
- Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

Les tableaux qui vous sont présentés ci-dessous sont extraits de la maquette officielle du CFU (I- Informations générales et synthétiques - B1 Vue d'ensemble).

a) Budget général

a.1 Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 971 118.68 €	11 203 432.00 €	14 174 550.68 €
	Recettes réalisées	2 092 315.48 €	11 278 613.23 €	13 370 928.71 €
	Restes à réaliser	384 896.46 €	- €	384 896.46 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 437 619.05 €	11 849 318.68 €	14 286 937.73 €
	Dépenses réalisées	1 163 444.68 €	10 579 201.99 €	11 742 646.67 €
	Restes à réaliser	154 442.44 €	- €	154 442.44 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	928 870.80 €	699 411.24 €	1 628 282.04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 533 499.63 €	645 886.68 €	112 387.05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	395 371.17 €	1 345 297.92 €	1 740 669.09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	230 454.02 €	- €	230 454.02 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	625 825.19 €	1 345 297.92 €	1 971 123.11 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

1 Seules exceptions : les budgets annexes à caractère social ou médico-social.

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	411 983.37 €	653 124.00 €	369 990.50 €	56.65%	-10.19%	3.50%
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 148 762.67 €	4 235 613.01 €	4 058 186.19 €	95.81%	-2.18%	38.36%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 456 571.00 €	2 456 571.00 €	2 438 951.00 €	99.28%	-0.72%	23.05%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 372 438.84 €	3 479 149.67 €	3 049 910.90 €	87.66%	-9.56%	28.83%
Chapitre 66 - Charges financières	107 317.32 €	98 361.00 €	90 859.04 €	92.37%	-15.34%	0.86%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 831.35 €	1 500.00 €	356.00 €	23.73%	-95.45%	0.00%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	10 000.00 €	- €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 504 904.55 €	10 934 318.68 €	10 008 253.63 €	91.53%	-4.73%	94.60%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		375 000.00 €				0.00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	576 511.24 €	540 000.00 €	570 948.36 €			0.00%
Total dépenses d'ordre	576 511.24 €	915 000.00 €	570 948.36 €	62.40%	-0.96%	5.40%
Total dépenses de fonctionnement	11 081 415.79 €	11 849 318.68 €	10 579 201.99 €	89.28%	-4.53%	100%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges	111 044.40 €	45 000.00 €	61 033.98 €	135.63%	-45.04%	0.51%
Chapitre 70 - Produits des services	2 972 042.15 €	2 972 695.00 €	2 849 177.17 €	95.84%	-4.13%	23.89%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 502 310.00 €	2 485 879.00 €	2 532 978.00 €	101.89%	1.23%	21.24%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 602 738.00 €	3 615 292.00 €	3 636 062.00 €	100.57%	0.92%	30.49%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 770 393.54 €	1 780 466.00 €	1 835 657.92 €	103.10%	3.69%	15.39%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	263 546.18 €	239 132.00 €	236 355.41 €	98.84%	-10.32%	1.98%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	28 997.00 €	12 817.00 €	74 134.58 €		155.66%	0.62%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	4 950.00 €	- €	1 063.49 €		-78.52%	0.01%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 256 021.27 €	11 151 281.00 €	11 226 462.55 €	100.67%	-0.26%	94.15%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 150.68 €	52 151.00 €	52 150.68 €			
Total recettes d'ordre	52 150.68 €	52 151.00 €	52 150.68 €	100.00%	0.00%	0.44%
Chapitre 002: Excédent reporté	633 158.80 €	645 886.68 €	645 886.68 €			5.42%
Total recettes de fonctionnement	11 941 330.75 €	11 849 318.68 €	11 924 499.91 €	100.63%	-0.14%	100.00%

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	493 922.57 €	377 000.00 €	374 343.03 €	99.30%	-24.21%	22.06%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	31 392.00 €	5 832.00 €	5 832.00 €	100.00%		0.34%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles hors opération	- €	307 889.48 €	9 350.00 €	3.04%		0.55%
Opérations d'équipement	588 480.43 €	1 476 889.51 €	503 911.91 €	34.12%	-14.37%	29.70%
Total dépenses réelles d'investissement	1 113 795.00 €	2 167 610.99 €	893 436.94 €	41.22%	-19.78%	52.65%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 150.68 €	52 151.00 €	52 150.68 €			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	7 543.92 €		217 857.06 €			
Total dépenses d'ordre	52 150.68 €	52 151.00 €	270 007.74 €	517.74%	417.75%	15.91%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	478 560.42 €	533 499.63 €	533 499.63 €			31.44%
Total dépenses d'investissement	1 644 506.10 €	2 753 261.62 €	1 696 944.31 €	61.63%	3.19%	100.00%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	- €	157 000.00 €	- €	0.00%		0.00%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	381 623.26 €	253 800.28 €	247 395.46 €	97.48%	-35.17%	11.82%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	149 023.25 €	527 461.34 €	142 564.88 €	27.03%	-4.33%	6.81%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.32 €	900 000.00 €	900 000.00 €	100.00%		43.01%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 848.40 €	- €	- €			0.00%
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	13 549.75 €			0.65%
Total recettes réelles d'investissement	534 495.23 €	1 838 261.62 €	1 303 510.09 €	70.91%	143.88%	62.30%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	579 511.24 €	540 000.00 €	570 948.36 €			
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	7 543.92 €	- €	217 857.06 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		375 000.00 €				
Total recettes d'ordre	579 511.24 €	915 000.00 €	788 805.42 €	86.21%	36.12%	37.70%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté						
Total recettes d'investissement	1 114 006.47 €	2 753 261.62 €	2 092 315.51 €	75.99%	87.82%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (10 008 253.63€) : Exécutées à 91.53%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 3.50% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en diminution de 10.19% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique notamment par la baisse du coût des fluides (marché public attribué à VOLTERRES), la fin du contrat d'honoraires juridiques SVP.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

-Les fluides et divers achats de fournitures pour 59 715€
-Les services extérieurs dont contrats et prestations de services pour 64 024€ (télésurveillance, hébergement des logiciels, accompagnement SI...), contrats de maintenance (18 253€), assurances (28 524€) ...
-Les autres services extérieurs dont honoraires pour 9 395€, les transports des élèves à Sittellia (55 715€), les frais de télécommunications (30 780€) ...
-Les taxes foncières pour 40 355€.

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 38.36% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, elles diminuent de 2.18% par rapport à 2024.

La diminution est due à la suppression du poste de chef(fe) de service du service PEEJ et d'un poste de responsable adjoint enfance, de vacances de postes liées à des difficultés de recrutement et d'absence de médecine du travail et donc des charges inhérentes sur l'année 2025 (Cf ROB 2026).

- **Les atténuations de produits** : Elles représentent 23.05% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. La diminution de 0.72% par rapport à 2024 résulte des provisions non réalisées sur les fractions compensatoires TF et CVAE.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 28.83% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 9.56% par rapport à 2024. Celle-ci s'explique par la diminution de la subvention d'équilibre au budget annexe PEEJ (-289K€).
- **Les charges financières** : Elles représentent 0.86% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 15.34% par rapport à 2024 en raison de la diminution des intérêts de la dette et des frais payés en 2024 sur le remboursement anticipé du prêt lié à l'acquisition de la maison médicale.
- **Les charges exceptionnelles** : D'un montant de 356€, elles correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes réelles (11 226 462.55) : Exécutées à 100.67%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les atténuations de charges** : Elles représentent 0.51% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 45.04% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par des remboursements plus importants sur des congés maternité et le remboursement d'un capital décès en 2024.
- **Les produits des services** : Ils représentent 23.89% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 4.13 % par rapport à 2024 en raison de la diminution de la refacturation des charges de personnel au budget annexe PEEJ.
- **Les impôts et taxes** : Ils représentent 21.24% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 1.23 % par rapport à 2024. Le chapitre comprend le FPIC et les fractions de TVA perçues.

- **La fiscalité locale** : Elle représente 30.49% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmente de 0.92 % par rapport à 2024, les taux de fiscalité 2025 étant restés identiques à 2024.
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 15.39% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 3.69 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité et des allocations compensatrices.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 1.98% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 10.32 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par une baisse des frais refacturés du tracteur mutualisé en 2025 et d'un remboursement d'assurances en 2024.
- **Les produits exceptionnels** : Ils représentent 0.62% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent par rapport à 2024, en raison d'un produit plus important en 2025 (vente d'un terrain à Bouloire pour 60K€ contre la vente d'un terrain sur la ZA de Savigné l'Évêque pour 28K€ en 2024).
- **La reprise sur amortissements et provisions** : Elle représente 0.01% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminue par rapport à 2024. Elle correspond aux reprises sur provisions pour créances douteuses.

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles (893 436.94€) : Exécutées à 41.22%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées** : Ils représentent 22.06% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 24.21% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par le remboursement de l'emprunt relatif à la maison médicale de Thorigné sur Dué en 2024.
- **Les immobilisations incorporelles** : Elles représentent 0.34% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent au solde des frais d'études sur le schéma directeur des modes actifs.
- **Les immobilisations corporelles (hors opération)**: Elles représentent 0.55% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent à l'acquisition du véhicule de service.
- **Les opérations d'équipements** : Elles représentent 29.70% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 14.37% par rapport à 2024.

Les principales dépenses d'équipements concernent :

- La création d'un skate parc au parc des Sittelles (65 153€)
- La modification de la toiture des ateliers communautaire (34 200€)
- Les travaux de toiture, le remplacement de la centrale incendie, l'audit énergétique et tertiaire à Sittellia (79 027€)
- La participation pour la concession d'aménagement de la zone d'activités des Challans (35 000€)
- La participation au Département pour la sortie autoroutière de Connerré (180 000€)
- La mission d'étude d'élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale (42 435€)

2/ Les recettes réelles (1 313 510.09€) : Exécutées à 70.91%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 11.82% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 35.17% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique

essentiellement par la baisse du montant de l'affectation du résultat (335 829€ en 2024 ; 214 028€ en 2025).

- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 6.81% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 4.33 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique du fait que 73% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2026.

a.2 Affectation des résultats 2025

Je vous demanderai de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation des résultats du CFU 2025 du budget général de la Communauté de communes.

Constatant que le CFU présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 1 345 297.92 €,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à 395 371.17 €,

Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 230 454.02 €,

Soit un excédent global de 625 825.19 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 1 345 297.92 €, il sera proposé d'affecter au compte 1068 de l'exercice 2026 un montant de 509 860 €, d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 835 437.92 € et en report d'investissement (R001) un montant de 395 371.17 €.

b) **Budget annexe Enfance-Jeunesse**

b.1 Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	661 380.19 €	4 164 079.43 €	4 825 459.62 €
	Recettes réalisées	97 350.46 €	3 901 898.38 €	3 999 248.84 €
	Restes à réaliser	476 107.00 €		476 107.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	671 756.38 €	4 164 115.27 €	4 835 871.65 €
	Dépenses réalisées	42 661.98 €	3 884 335.29 €	3 926 997.27 €
	Restes à réaliser	1 137.37 €		1 137.37 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	54 688.48 €	17 563.09 €	72 251.57 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	10 376.19 €	35.84 €	10 412.03 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	65 064.67 €	17 598.93 €	82 663.60 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	474 969.63 €		474 969.63 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	540 034.30 €	17 598.93 €	557 633.23 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET PETITE ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	994 743.99 €	1 106 778.27 €	976 243.80 €	88.21%	-1.86%	25.13%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 103 910.16 €	3 019 187.00 €	2 876 627.42 €	95.28%	-7.32%	74.06%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	593.23 €	1 650.00 €	1 225.68 €	74.28%	106.61%	0.03%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 225.75 €	4 300.00 €	460.03 €	10.70%	-89.11%	0.01%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		200.00 €	139.57 €			
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 103 473.13 €	4 132 115.27 €	3 854 696.50 €	93.29%	-6.06%	99.24%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	21 942.00 €	32 000.00 €	29 638.79 €			
Total dépenses d'ordre	21 942.00 €	32 000.00 €	29 638.79 €	92.62%	35.08%	0.76%

Total dépenses de fonctionnement	4 125 415.13 €	4 164 115.27 €	3 884 335.29 €	93.28%	-5.84%	100.00%
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------	----------------

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 515 701.61 €	1 628 500.00 €	1 565 117.51 €	96.11%	3.26%	40.11%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	334 149.32 €	325 000.00 €	358 862.32 €	110.42%	7.40%	9.20%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 258 961.47 €	2 210 579.43 €	1 977 918.55 €	89.48%	-12.44%	50.69%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		- €	- €			
Total recettes réelles de fonctionnement	4 108 812.40 €	4 164 079.43 €	3 901 898.38 €	93.70%	-5.04%	100.00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	848.69 €	- €	- €			
Total recettes d'ordre	848.69 €	- €	- €			0.00%
Chapitre 002: Excédent reporté	15 789.88 €	35.84 €	35.84 €			0.00%
Total recettes de fonctionnement	4 125 450.97 €	4 164 115.27 €	3 901 934.22 €	93.70%	-5.42%	100.00%

BUDGET PETITE -ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €			
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		392 950.61 €	- €			
Opérations d'équipement	74 938.46 €	278 805.77 €	42 661.98 €	15.30%	-43.07%	100.00%
Total dépenses réelles d'investissement	74 938.46 €	671 756.38 €	42 661.98 €	6.35%	-43.07%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	848.69 €	- €	- €			
Total dépenses d'ordre	848.69 €	- €	- €			0.00%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté		- €	- €			
Total dépenses d'investissement	75 787.15 €	671 756.38 €	42 661.98 €	6.35%	-43.71%	100.00%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions		- €	- €			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 409.36 €	45 734.19 €	7 205.86 €	15.76%	-69.22%	6.69%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	8 942.83 €	583 646.00 €	60 505.81 €	10.37%	576.58%	56.17%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €			
Total recettes réelles d'investissement	32 352.19 €	629 380.19 €	67 711.67 €	10.76%	109.30%	62.86%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	21 942.00 €	32 000.00 €	29 638.79 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement						
Total recettes d'ordre	21 942.00 €	32 000.00 €	29 638.79 €	92.62%	35.08%	27.51%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	31 869.15 €	10 376.19 €	10 376.19 €			9.63%
Total recettes d'investissement	86 163.34 €	671 756.38 €	107 726.65 €	16.04%	25.03%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (3 854 696.50€) : Exécutées à 93.29%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 25.13% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en diminution de 1.86% par rapport à 2024. Celle-ci s'explique par la réduction des remboursements des mises à disposition des locaux, des frais de transport et des prestations extérieures.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 112 935€ dont alimentation goûters (56 746€)
- Les services extérieurs dont marchés pour la gestion des EAJE (456 245€), loyers multi accueils (14 572€), locations minibus (7 637€)
- Les autres services extérieurs dont remboursement de frais aux communes (142 413€ repas et mise à disposition des locaux contre 184 260€ en 2024), les prestations extérieures (repas et sorties) (123 167€ contre 156 398€ en 2024)

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 74.06% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 7.32% par rapport à 2024.

La diminution est due, d'une part, à la suppression du poste de chef(fe) du service PEEJ et d'un poste de responsable adjoint enfance, à la vacance du poste de responsable/coordinatrice petite enfance en 2025, et d'autre part, à la réduction du nombre de contrats PSL (70 242€ en 2025 contre 143 659€ en 2024).

- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 0.03% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et concernent des créances irrécouvrables.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.01% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes réelles (3 901 898.38€) : Exécutées à 93.70%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 40.11% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 3.26 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2024 (année pleine 2025).
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 9.20% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 7.40 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation de la PSU versée par la CAF.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 50.69% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 12.44 % par rapport à 2024 suite à la baisse de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Communauté de Communes (1 965 000€ en 2025 contre 2 254 345€ en 2024).

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles (42 661.98€) : Exécutées à 6.35%, elles se composent uniquement des opérations d'équipements :

Pour le programme « petite-enfance » (1 158.22€), elles concernent notamment :

- Des acquisitions de mobiliers et matériel informatique.

Pour le programme « construction du multi accueil du Breil sur Mérize » (AP/CP) (21 231€), elles concernent les études liées à la construction.

Pour le programme « extension du multi accueil de Connerré » (AP/CP) (4 752€), elles concernent les études de sol et géomètre.

Pour le programme « enfance-jeunesse » (15 520.76€), elles concernent notamment :

- Des achats informatiques (tablettes de pointage)
- Des réfrigérateurs sur les sites APS
- Des tentes pour les séjours
- Du matériel pédagogique

2/ Les recettes réelles (67 711.67€) : Exécutées à 10.76%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 6.69% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 69.22% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de la perception du FCTVA liée aux investissements et à l'affectation du résultat réalisée en 2024 et non en 2025.
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 56.17% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmentent de 576.58 % par rapport à 2024 en raison de la perception de la subvention LEADER touchée en 2025 sur la démolition de l'ancien bâtiment SJ de Bouloire et l'aménagement du local jeune. Il est à noter que 81% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2026.

b.2 Affectation des résultats 2025

Je vous demanderai de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget annexe Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes.

Constatant que le CFU présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 17 598.30 €,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à

65 064.67 €,

Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 474 969.63 €,

Soit un excédent global de 540 034.30 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 17 598.30 €, il sera proposé d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 17 598.30 €, et d'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 65 064.67 €.

c) **Budget annexe Centre équestre**

c.1 Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	170 104.15 €	2 010.00 €	172 114.15 €
	Recettes réalisées	104.15 €	4 116.76 €	4 220.91 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	172 863.24 €	6 796.73 €	179 659.97 €
	Dépenses réalisées	- €	3 204.99 €	3 204.99 €
	Restes à réaliser	- €	- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	104.15 €	911.77 €	1 015.92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 759.09 €	4 786.73 €	7 545.82 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 863.24 €	5 698.50 €	8 561.74 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	2 863.24 €	5 698.50 €	8 561.74 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 466.25 €	6 692.58 €	3 100.84 €	46,33%		96,75%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 466.25 €	6 692.58 €	3 100.84 €	46,33%	25,73%	96,75%
Chapitre 023 - Virement a la section d'investissement		- €	- €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €	104.15 €			
Total dépenses d'ordre	104.15 €	104.15 €	104.15 €	100,00%	0,00%	3,25%
Total dépenses de fonctionnement	2 570.40 €	6 796.73 €	3 204.99 €	47,15%	24,69%	100,00%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 942.66 €	2 010.00 €	4 116.76 €	204,81%		46,24%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 942.66 €	2 010.00 €	4 116.76 €	204,81%	4,42%	46,24%
Chapitre 002: Excédent reporté	3 414.47 €	4 786.73 €	4 786.73 €			53,76%
Total recettes de fonctionnement	7 357.13 €	6 796.73 €	8 903.49 €	131,00%	21,02%	100,00%

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €			
Opérations d'équipement	- €	172 863.24 €	- €			
Total dépenses réelles d'investissement	- €	172 863.24 €	- €	0,00%		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €	- €			
Total dépenses d'ordre	- €	- €	- €			
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €			
Total dépenses d'investissement	- €	172 863.24 €	- €	0,00%		0,00%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions		170 000.00 €	- €			
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €			
Total recettes réelles d'investissement	- €	170 000.00 €	- €	0,00%		0,00%
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		- €	- €			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €	104.15 €			
Total recettes d'ordre	104.15 €	104.15 €	104.15 €	100,00%	0,00%	3,64%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 654.94 €	2 759.09 €	2 759.09 €		3,92%	96,36%
Total recettes d'investissement	2 759.09 €	172 863.24 €	2 863.24 €	1,66%	3,77%	100,00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (3 100.84€) : Exécutées à 46.33%, elles se composent du chapitre suivant :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 96.75% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en augmentation de 25.73% par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la taxe foncière et la mise en conformité et frais de nettoyage du système d'assainissement non collectif pour la cession.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les frais de nettoyage et contrôle de conformité assainissement 532.84€
- Les honoraires vétérinaires pour 604€
- La taxe foncière pour 1 964€

2/ Les recettes réelles (4 116.76€) : Exécutées à 204.81%, elles se composent du chapitre suivant :

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 46.24% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 4.42 % par rapport à 2024 suite à la révision du loyer annuel du centre équestre.

Le chapitre est composé uniquement des loyers versés par le locataire du centre équestre.

La section d'investissement :

1/ Les dépenses réelles : Aucune dépense réelle n'a été réalisée en 2025.

2/ Les recettes réelles : Aucune recette réelle n'a été réalisée en 2025.

c.2 Affectation des résultats 2025

Je vous demanderai de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe Centre équestre de la Communauté de communes.

Constatant que le CFU présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 5 698.50 €,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à

2 863.24 €,

Que le solde des Restes à Réaliser s'élève à 0 €,

Soit un excédent global de 2 863.24 €,

Compte tenu du résultat de fonctionnement pour un montant de 5 698.50 €, il sera proposé d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 5 698.50 €, et d'inscrire en report d'investissement (R001) un montant de 2 863.24€.

Les CFU des Budgets Général, Petite-Enfance / Enfance - Jeunesse et Centre Équestre ont été présentés mais non votés pour des raisons de panne technique HELIOS.

Ils seront présentés au vote lors d'une prochaine séance.

Le Président remercie les Élus et les services pour la diminution des dépenses constatées en réalisé. Ainsi la situation budgétaire de la Communauté de communes est assainie.

d) Budget annexe SPANC

Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale		1 000.00 €	1 000.00 €
	Recettes réalisées		45.90 €	45.90 €
	Restes à réaliser		- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale		1 036.36 €	1 036.36 €
	Dépenses réalisées		56.99 €	56.99 €
	Restes à réaliser		- €	- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		- 11.09 €	- 11.09 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		36.36 €	36.36 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)		25.27 €	25.27 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit		25.27 €	25.27 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025 en fonctionnement.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	27 808.00 €	- €	- €			0.00%
Chapitre 012 - Charges de personnel	897.12 €	555.36 €	- €	0.00%		0.00%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	137.81 €	100.00 €	- €	0.00%		0.00%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		200.00 €	45.90 €	22.95%		80.54%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0 €	181.00 €	11.09 €	6.13%		19.46%
<i>Chapitre 002: Déficit reporté</i>						
Total dépenses de fonctionnement	28 842.93 €	1 036.36 €	56.99 €	5.50%	-99.80%	100.00%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	28 747.73 €	1 000.00 €	45.90 €	55.80%	-99.84%	55.80%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €			
Chapitre 77 - Produits exceptionnels		- €	- €			
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	35.96 €	- €	- €			0.00%
<i>Chapitre 002: Excédent reporté</i>	95.60 €	36.36 €	36.36 €	100.00%	-61.97%	44.20%
Total recettes de fonctionnement	28 879.29 €	1 036.36 €	82.26 €	7.94%	-99.72%	100.00%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses réelles (56.99€) : Exécutées à 5.50%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 80.54% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs (pour rappel : en 2024 : contrat de prestations de services ; en 2025 : DSP)
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 19.46% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux dotations pour provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes réelles (82.36€) : Exécutées à 7.94%, elles se composent du chapitre suivant :

- **Les produits des services** : Ils représentent 55.80% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 99.84 % par rapport à 2024 en raison du passage en DSP en 2025 (2024 : marché de prestations de services). Les produits perçus correspondent aux montants des prestations facturés aux usagers (contre visite facturée en 2025).

Adopté à l'unanimité.

e) **Budget annexe Ordures ménagères**

Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale		3 285 893.98 €	3 285 893.98 €
	Recettes réalisées		3 356 531.48 €	3 356 531.48 €
	Restes à réaliser			- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale		3 429 700.00 €	3 429 700.00 €
	Dépenses réalisées		3 423 505.97 €	3 423 505.97 €
	Restes à réaliser			- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		- 66 974.49 €	- 66 974.49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		143 806.02 €	143 806.02 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)		76 831.53 €	76 831.53 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit		76 831.53 €	76 831.53 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025 en fonctionnement.

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	993.88 €	2 400.00 €	1 449.62 €	60.40%	45.85%	0.04%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 446 795.40 €	3 395 490.00 €	3 395 205.15 €	99.99%	-1.50%	99.17%
Chapitre 66 - Charges financières	32 563.58 €	11 000.00 €	8 345.75 €	75.87%	-74.37%	0.24%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	16 009.02 €	19 000.00 €	18 505.45 €	97.40%	15.59%	0.54%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	- €	1 810.00 €	- €			
Chapitre 002: Déficit reporté	16 050.95 €	- €	- €			0.00%

Total dépenses de fonctionnement	3 512 412.83 €	3 429 700.00 €	3 423 505.97 €	99.82%	-2.53%	100.00%
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------	----------------

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	3 654 264.52 €	3 275 083.98 €	3 345 088.41 €	102.14%	-8.46%	95.56%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	256.46 €	- €	364.78 €		42.24%	0.01%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €	267.85 €			0.01%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 697.87 €	10 810.00 €	10 810.44 €	100.00%		0.31%
Chapitre 002: Excédent reporté	- €	143 806.02 €	143 806.02 €	100.00%		4.11%

Total recettes de fonctionnement	3 656 218.85 €	3 429 700.00 €	3 500 337.50 €	102.06%	-4.26%	100.00%
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	---------------	----------------

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses (3 423 505.97€) : Exécutées à 99.82%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 0.04% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 45.85% par rapport à 2024 en raison de la hausse des frais bancaires liés aux prélèvements.

- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 99.17% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 1.50 % par rapport à 2024 en raison de la baisse de la participation au SYVALORM.

Le chapitre est composé des postes suivants :

- Créances en non valeurs pour 27 440€
- Créances éteintes pour 7 275€
- Participation au Syvalorm pour 3 360 490€ (3 432 507€ en 2024)

- **Les charges financières** : Elles représentent 0.24% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 74.37 % par rapport à 2024 en raison de l'abaissement du montant de la ligne de trésorerie et par conséquent des frais y afférents.

Le chapitre est composé des intérêts de la ligne de trésorerie (7 593.42€) et des autres charges financières (commission de non-utilisation : 752.33€).

- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.54% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2/ Les recettes (3 500 337.50€) : Exécutées à 102.06%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 95.56% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 8.46 % par rapport à 2024 en raison de la baisse des tarifs des redevances 2025.

Les produits perçus correspondent aux montants des redevances des usagers.

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 0.01% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et correspondent à des excédents de versement perçus par les usagers.
- **Les produits exceptionnels** : Ils représentent 0.01% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et correspondent à des excédents de versement perçus par les usagers de 2017.
- **La reprise sur amortissements et provisions** : Elle représente 0.31% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

f) **Budget annexe ZA La Vollerie**

Vote du CFU 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	288 782.96 €	315 502.96 €	604 285.92 €
	Recettes réalisées	287 413.96 €	288 782.96 €	576 196.92 €
	Restes à réaliser			- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	288 782.96 €	315 502.96 €	604 285.92 €
	Dépenses réalisées	288 782.96 €	288 783.88 €	577 566.84 €
	Restes à réaliser			- €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 1 369.00 €	- 0.92 €	- 1 369.92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)			- €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 1 369.00 €	- 0.92 €	- 1 369.92 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			- €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 369.00 €	- 0.92 €	- 1 369.92 €

Le tableau suivant reprend l'ensemble des crédits ouverts et votés pour l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement.

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	taux d'exécution
Chapitre 011 - Charges à caractère général	- €	3 980.00 €	1 369.00 €	34.40%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	- €	22 740.00 €	0.92 €	0.00%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	287 413.96 €	99.53%
<i>Chapitre 002: Déficit reporté</i>				

Total dépenses de fonctionnement	288 782.96 €	315 502.96 €	288 783.88 €	91.53%
---	---------------------	---------------------	---------------------	---------------

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
Chapitre 70 - Produits des services	- €	26 720.00 €	- €	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100%
Total recettes de fonctionnement	288 782.96 €	315 502.96 €	288 782.96 €	91.53%

BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	taux d'exécution
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100%
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	288 782.96 €	100%

RECETTES	CA 2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	288 782.96 €	287 413.96 €	100%
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	288 782.96 €	287 413.96 €	100%

La section de fonctionnement :

1/ Les dépenses (288 783.88€) : Exécutées à 91.53%, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 0.47% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement, et correspondent à des frais de bornage sur une parcelle cessible.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles correspondent à une écriture de régularisation sur TVA.

2/ Les recettes (288 782.96€) : Exécutées à 91.53%, elles se composent uniquement d'opérations d'ordre.

La section d'investissement :

Le budget de la ZA de la Vollerie étant un budget « lotissement », les écritures réalisées correspondent aux écritures de stocks.

Adopté à l'unanimité.

4- Vote des taux de fiscalité pour 2026

Il convient de se prononcer sur la fixation des taux de fiscalité pour 2026. Il vous sera proposé de reconduire les taux de fiscalité 2025 en 2026.

	Rappel du taux 2025	Proposition 2026
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	4.69 %	4.69 %
Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)	8.22 %	8.22 %
Taxe d'habitation (TH)	3.93 %	3.93 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,91 %	25,91 %

Adopté à l'unanimité.

5- Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2026

La Communauté de communes exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'elle a confiée au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe. Il lui appartient ainsi de fixer le produit de la taxe GEMAPI, taxe additionnelle aux taxes locales, dont la répartition entre les contribuables du territoire sera réalisée par les services fiscaux.

Le produit attendu voté en 2025 était de 72 000 €. Le produit réellement perçu a été de 63 124 € (cf annexe Budget général, recettes de fonctionnement). Le montant des charges de fonctionnement réellement payé en 2025 correspondant à la compétence GEMAPI s'est élevé à 73 131.31€ (participations au syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, au syndicat mixte des bassins du Loir et de la Braye, au syndicat du Bassin de la Sarthe, à l'organisme POLLENIZ).

Considérant que ce produit doit être au plus égal au montant prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement induites par l'exercice de cette compétence GEMAPI, il est ainsi proposé de fixer le montant de ce produit à 72 000 € pour 2026, ce qui correspond au montant des contributions de la Communauté de communes au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, au syndicat du Bassin du Loir et de la Braye, au Syndicat du Bassin de la Sarthe, et aux actions en faveur de la GEMAPI au titre de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption des budgets primitifs 2026

a) **Budget général**

Le débat d'orientations budgétaires du 15 janvier dernier a présenté le contexte dans lequel s'est inscrit la préparation du budget primitif :

Les efforts engagés et constatés en 2025 pour la maîtrise des dépenses seront poursuivis cette année. Sont ainsi visées l'optimisation des dépenses RH du secteur enfance/jeunesse et l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget général.

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	653 124.00 €	913 150.00 €	39.81%	7.51%
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 235 623.01 €	4 311 095.77 €	1.78%	35.45%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 456 571.00 €	2 356 134.00 €	-4.09%	19.37%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 479 149.67 €	3 530 743.62 €	1.48%	29.03%
Chapitre 66 - Charges financières	98 361.00 €	99 100.00 €	0.75%	0.81%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00%	0.01%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	10 000.00 €	10 000.00 €		0.08%
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 934 318.68 €	11 221 723.39 €	2.63%	92.28%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	375 000.00 €	399 000.00 €	6.40%	3.28%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	540 000.00 €	540 000.00 €	0.00%	4.44%
Total dépenses d'ordre	915 000.00 €	939 000.00 €	2.62%	7.72%
Total dépenses de fonctionnement	11 849 318.68 €	12 160 723.39 €	2.63%	100%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 013 - Atténuation de charges	45 000.00 €	45 000.00 €	0.00%	0.37%
Chapitre 70 - Produits des services	2 972 695.00 €	3 039 666.47 €	2.25%	25.00%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 485 879.00 €	2 515 427.00 €	1.19%	20.68%
Chapitre 731 - Fiscalité locale	3 615 292.00 €	3 641 827.00 €	0.73%	29.95%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 780 466.00 €	1 794 309.00 €	0.78%	14.75%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	239 132.00 €	236 905.00 €	-0.93%	1.95%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	12 817.00 €	- €		0.00%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions		- €		
Total recettes réelles de fonctionnement	11 151 281.00 €	11 273 134.47 €	1.09%	92.70%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 151.00 €	52 151.00 €	0.00%	
Total recettes d'ordre	52 151.00 €	52 151.00 €	0.00%	0.43%
Chapitre 002: Excédent reporté	645 886.68 €	835 437.92 €	29.35%	6.87%
Total recettes de fonctionnement	11 849 318.68 €	12 160 723.39 €	2.63%	100%

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	377 000.00 €	401 000.00 €	6.37%	17.07%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 832.00 €	392 753.70 €	6634.46%	16.72%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles hors opération	307 889.48 €	68 032.66 €	-77.90%	2.90%
Opérations d'équipement	1 476 889.51 €	1 434 561.94 €	-2.87%	61.08%
Total dépenses réelles d'investissement	2 167 610.99 €	2 296 348.30 €	5.94%	97.78%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	52 151.00 €	52 151.00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	217 857.06 €	- €		
Total dépenses d'ordre	270 008.06 €	52 151.00 €	-80.69%	2.22%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	533 499.63 €	- €		0.00%
Total dépenses d'investissement	2 971 118.68 €	2 348 499.30 €	-20.96%	100.00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 024 - Produit des cessions	157 000.00 €	20 000.00 €	-87.26%	0.85%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	253 800.28 €	545 745.00 €	115.03%	23.24%
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	527 461.34 €	386 447.74 €	-26.73%	16.46%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	900 000.00 €	- €		0.00%
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- €			
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €	61 935.39 €		
Total recettes réelles d'investissement	1 838 261.62 €	1 014 128.13 €	-44.83%	43.18%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	540 000.00 €	540 000.00 €		22.99%
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	217 857.06 €			
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	375 000.00 €	399 000.00 €		16.99%
Total recettes d'ordre	1 132 857.06 €	939 000.00 €	-17.11%	39.98%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté		395 371.17 €		
Total recettes d'investissement	2 971 118.68 €	2 348 499.30 €	-20.96%	83.16%

La section de fonctionnement : elle s'élève à 12 160 723.39€.

1/Dépenses réelles : elles évoluent de 2.63% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 7.51% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 39.81% par rapport à 2025.

Il convient de rappeler que ce chapitre comprend des provisions qui ne sont pas toujours réalisées.

Il est composé des principaux postes suivants :

-Les fluides et divers achats de fournitures pour 87 850€.

-Les services extérieurs dont contrats et prestations de services pour 168 450€ (diagnostics vulnérabilité (39K€), développement de l'IA (13K€), sécurisation des systèmes d'information (40K€), étude d'opportunité sur projet de réaménagement et création de supports de communication en faveur du développement économique (+36K€), télésurveillance, hébergement des logiciels...), contrats de maintenance (20 230€), assurances (32 700€) ...

-Les autres services extérieurs dont honoraires (assistance juridique, commissaire enquêteur) pour 39 000€, annonces et insertion (PLUI) (18K€), les transports des élèves à Sittellia (60K€), les frais de télécommunications (57K€ dont 26K€ en provision d'une éventuelle solution Microsoft), une provision d'équilibre.

-Les taxes foncières pour 45 000€.

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 35.45% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 1.78% par rapport à 2025.

L'augmentation est due, d'une part, à des actions et décisions propres à la communauté de communes (participation Prévoyance et complémentaire santé, postes nécessaires au bon fonctionnement du service...) et d'autre part, des obligations réglementaires (CNRACL, GVT, médecine du travail...).

- **Les atténuations de produits** : Elles représentent 19.37% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. La diminution de 4.09% par rapport à 2025 résulte des nouveaux montants des attributions de compensations liés aux transferts de charges des ZAE acceptés par quatre communes sur six concernées.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 29.06% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 1.48% par rapport à 2025. Celle-ci s'explique par la hausse des contributions et l'inscription d'une provision d'équilibre.
- **Les charges financières** : Elles représentent 0.81% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 0.75% par rapport à 2025 en raison des intérêts du prêt contracté en 2025.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.01% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 0.08% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux provisions sur CET.

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de 1.09% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les atténuations de charges** : Elles représentent 0.37% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et concernent les remboursements sur rémunération du personnel.
- **Les produits des services** : Ils représentent 25.00% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 2.25% par rapport à 2025 en raison de la refacturation des charges de personnel au budget annexe PEEJ.

- **Les impôts et taxes** : Ils représentent 20.68% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 1.19% par rapport à 2025. Le chapitre comprend le FPIC et les fractions de TVA inscrites à hauteur du réalisé 2025.
- **La fiscalité locale** : Elle représente 29.95% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 0.73% par rapport à 2025. L'augmentation s'explique par la hausse de 1% des bases de fiscalité et la hausse des produits perçus de l'IFER.
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 14.75% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 0.78% par rapport à 2025. Le chapitre comprend les dotations d'intercommunalité et de compensation, la subvention prévue de l'ADEME (16K€) sur les diagnostics vulnérabilité et les compensations de l'Etat inscrites pour leurs montants perçus en 2025.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 1.95% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 0.93 % par rapport à 2025 (un logement vacant).

La section d'investissement : elle s'élève à 2 348 499.30€

1/ Les dépenses réelles : elles évoluent de – 20.96% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées** : Ils représentent 17.07% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 6.37% par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique par le nouvel emprunt contracté en 2025.
- **Les immobilisations incorporelles** : Elles représentent 16.72% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent à la subvention d'investissement versée au budget annexe PEEJ pour 2026.
- **Les immobilisations corporelles** : Elles représentent 2.90% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent à une provision d'équilibre.
- **Les opérations d'équipements** : Elles représentent 61.08% de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 2.87% par rapport à 2025.

Les principales dépenses d'équipements concernent :

- L'acquisition d'une tondeuse frontale (56K€) en reste à réaliser et l'acquisition d'un camion en 2026 (65K€)
- Des travaux d'extension des réseaux d'assainissement sur la ZAE de la Pécardière (262K€), des provisions sur travaux de voirie (60K€)
- Les travaux de toiture, couverture bassin nordique et travaux sur système de réduction des chloramines à Sittellia (423K€)
- Une provision sur acquisitions foncières (DIA), des travaux de viabilisation et signalétique en développement économique (273K€)

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de – 20.96% de BP à BP, elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des cessions** : Le chapitre représente 0.85% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement. Il a été prévu la cession d'un tracteur tondeuse (20K€).
- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 23.24% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmente de 115.03% par rapport à 2025 en raison de la hausse du montant de l'affectation du résultat.

- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 16.46% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 26.73 % par rapport à 2025. Cette diminution s'explique du fait que 73% des subventions attribuées figurent en reste à réaliser sur 2026.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Damien CHRISTIANY indique que le Budget Prévisionnel de la Communauté de communes à été élaboré, avant l'adoption de la loi de finances, avec deux incertitudes. La première concerne le FCTVA qui en 2026 sera décalé d'une année (perte d'environ 200 000€). La seconde concerne une diminution de la compensation sur la valeur locative des établissements industriels, qui fera perdre environ 130 000€ à la Communauté de communes.

Monsieur CHRISTIANY se félicite de la faible augmentation, en pourcentage, des dépenses de personnels, sachant qu'un certain nombre d'augmentation mécanique nous sont imposés (exemple : augmentation de 45 000€ les dépenses CNRACL). Il conclut que le CIF est un sujet que le prochain mandat devra travailler.

b) **Budget annexe Petite enfance/Enfance-Jeunesse**

Vous trouverez ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget annexe Petite-Enfance/Enfance-Jeunesse.

BUDGET PETITE ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 106 778.27 €	1 022 167.70 €	-7.64%	24.63%
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 019 187.00 €	3 089 296.47 €	2.32%	74.43%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 650.00 €	1 650.00 €	0.00%	0.04%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	4 300.00 €	5 000.00 €	16.28%	0.12%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	200.00 €	220.00 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 132 115.27 €	4 118 334.17 €	-0.33%	99.23%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	32 000.00 €	32 000.00 €		
Total dépenses d'ordre	32 000.00 €	32 000.00 €	0.00%	0.77%

Total dépenses de fonctionnement	4 164 115.27 €	4 150 334.17 €	-0.33%	100.00%
---	-----------------------	-----------------------	---------------	----------------

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 628 500.00 €	1 636 700.00 €	0.50%	39.44%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	325 000.00 €	323 000.00 €	-0.62%	7.78%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 210 579.43 €	2 173 035.24 €	-1.70%	52.36%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €		
Total recettes réelles de fonctionnement	4 164 079.43 €	4 132 735.24 €	-0.75%	99.58%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total recettes d'ordre	- €	- €		
Chapitre 002: Excédent reporté	35.84 €	17 598.93 €		0.42%
Total recettes de fonctionnement	4 164 115.27 €	4 150 334.17 €	-0.33%	100.00%

BUDGET PETITE -ENFANCE/ENFANCE-JEUNESSE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	392 950.61 €	- €		0.00%
Opérations d'équipement	278 805.77 €	1 432 530.37 €	413.81%	100.00%
Total dépenses réelles d'investissement	671 756.38 €	1 432 530.37 €	113.25%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	- €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €		
Total dépenses d'investissement	671 756.38 €	1 432 530.37 €	113.25%	100.00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 024- Produit des cessions	- €	- €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 734.19 €	234 805.00 €	413.41%	16.39%
Chapitre 13- Subventions d'investissement	583 646.00 €	1 100 660.70 €	88.58%	76.83%
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €		
Total recettes réelles d'investissement	629 380.19 €	1 335 465.70 €	112.19%	93.22%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	32 000.00 €	32 000.00 €		
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement				
Total recettes d'ordre	32 000.00 €	32 000.00 €	0.00%	2.23%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	10 376.19 €	65 064.67 €		4.54%
Total recettes d'investissement	671 756.38 €	1 432 530.37 €	113.25%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 4 150 334.17€.

1/ Les dépenses réelles : Elles évoluent de - 0.33% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 24.63% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en diminution de 7.64% par rapport à 2025. Cette diminution s'explique essentiellement par une optimisation des dépenses.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 153 349€
- Les services extérieurs dont la DSP pour les EAJE (460 482€), les loyers pour les multi accueils (14 800€), pour le bâtiment SJ à Connerré (8 800€), l'assurance Dommage-Ouvrage pour le multi accueil du Breil sur Mérize (10K€).
- Les autres services extérieurs dont le remboursement de frais aux communes (140 669€ repas et mise à disposition des locaux), les prestations extérieures (112 548€ : repas et sorties).

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 74.43% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 2.32% par rapport à 2025. Il est à noter la diminution continue du recours à des contrats extérieurs PSL (BP 2024 : 173 334€ - BP 2025 : 72 262€ - BP 2026 : 56 496€).
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 0.04% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont composées des créances irrécouvrables.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.12% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 0.01% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes réelles : elles évoluent de – 0.75% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 39.44% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 0.50 % par rapport à 2025.
- **Les dotations, subventions et participations** : Elles représentent 7.78% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 0.62% par rapport à 2025 en raison du remboursement par le délégataire des EAJE des dépenses d'électricité pour les multi accueils inscrit en BP 2025 et réalisé sur le chapitre 70.
- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 52.36% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 1.70 % par rapport à 2025 suite à la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la Communauté de communes.

La section d'investissement : Elle s'élève à 1 432 530.37€

1/ Les dépenses réelles : Elles se composent des opérations d'équipements :

Pour le programme « petite-enfance » (9 000€), elles concernent notamment :

- L'acquisition de matériels
- La réalisation d'une allée d'évacuation au multi accueil de Saint Corneille
- L'acquisition d'un meuble « plonge » au multi accueil de Saint Corneille

Pour le programme « construction du multi accueil du Breil sur Mérize » (1 075 145€) AP/CP :

- Les travaux de construction

Pour le programme « extension du multi accueil de Connerré » (307 248€) AP/CP :

- Les travaux

Pour le programme « enfance-jeunesse » (41 137€), elles concernent notamment :

- La réfection du sol et la création d'une allée dans la cour du bâtiment SJ de Bouloire
- L'acquisition de vestiaires pour les APS
- L'achat de réfrigérateurs (goûters)
- L'achat de tentes dans le cadre des séjours
- Divers matériels

2/ Les recettes réelles : Elles évoluent de 112.19% et se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves** : Le chapitre représente 16.39% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et correspond au FCTVA.
- **Les subventions d'investissement** : Elles représentent 76.83% de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmentent de 88.58 % par rapport à 2025. Cette augmentation est liée au montant des subventions inscrites en reste à réaliser sur 2026 (476 107€) et au montant des subventions demandées au titre de 2026 (CAF, DETR, LEADER).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Arnaud MONGELLA précise que la commune de Connerré versera un fond de concours dans la limite de 50 000€ pour les travaux d'extensions de l'actuelle micro-crèche sis sur son Territoire.

c) **Budget annexe Centre équestre**

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget annexe Centre équestre :

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 692.58 €	7 604.35 €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	6 692.58 €	7 604.35 €	13.62%	98.65%
Chapitre 023 - Virement a la section d'investissement	- €			
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total dépenses d'ordre	104.15 €	104.15 €	0.00%	1.35%

Total dépenses de fonctionnement	6 796.73 €	7 708.50 €	13.41%	100.00%
---	-------------------	-------------------	---------------	----------------

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 010.00 €	2 010.00 €		
Total recettes réelles de fonctionnement	2 010.00 €	2 010.00 €	0.00%	26.08%
Chapitre 002: Excédent reporté	4 786.73 €	5 698.50 €	19.05%	73.92%
Total recettes de fonctionnement	6 796.73 €	7 708.50 €	13.41%	100.00%

BUDGET CENTRE EQUESTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €		
Opérations d'équipement	172 863.24 €	177 967.39 €		
Total dépenses réelles d'investissement	172 863.24 €	177 967.39 €	2.95%	100.00%
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	- €	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	- €		
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €		
Total dépenses d'investissement	172 863.24 €	177 967.39 €	2.95%	100.00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 024- Produit des cessions	170 000.00 €	175 000.00 €		
Chapitre 13- Subventions d'investissement	- €	- €		
Total recettes réelles d'investissement	170 000.00 €	175 000.00 €	2.94%	98.33%
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement	- €	- €		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	104.15 €	104.15 €		
Total recettes d'ordre	104.15 €	104.15 €	0.00%	0.06%
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	2 759.09 €	2 863.24 €	3.77%	1.61%
Total recettes d'investissement	172 863.24 €	177 967.39 €	2.95%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 7 708.50€.

1/ Les dépenses réelles : elles évoluent de 13.62% de BP à BP et se composent du chapitre suivant :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 98.65% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les provisions pour entretien de bâtiment (4 154€)
- Les frais de vétérinaire sur le cheptel communautaire (1 200€)
- La taxe foncière (2 000€)

2/ Les recettes réelles : Elles restent stables et se composent du chapitre suivant :

- **Les autres produits de gestion courante** : Ils représentent 26.08% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et correspondent aux loyers versés par le locataire (prévision sur 6 mois en cas de vente).

La section d'investissement : Elle s'élève à 177 967.39€.

1/ Les dépenses réelles : Elles se composent uniquement des opérations d'équipements (provision d'équilibre en cas de vente).

2/ Les recettes réelles : Elles se composent uniquement de l'inscription du produit de la vente du centre équestre.

Adopté à l'unanimité.

d) **Budget annexe SPANC**

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget annexe du SPANC. Celui-ci est construit sur la base du contrat de délégation de service public conclu au 1^{er} janvier 2025.

BUDGET SPANC SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 012 - Charges de personnel	555.36 €	544.27 €	-2.00%	53.09%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	100.00 €	100.00 €	0.00%	9.75%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €		19.51%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	181.00 €	181.00 €	0.00%	17.65%
<i>Chapitre 002: Déficit reporté</i>				
Total dépenses de fonctionnement	1 036.36 €	1 025.27 €	-1.07%	100.00%
RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00%	97.54%
<i>Chapitre 002: Excédent reporté</i>	36.36 €	25.27 €	-30.50%	2.46%
Total recettes de fonctionnement	1 036.36 €	1 025.27 €	-1.07%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 1 025.27€.

1/ Les dépenses : Elles évoluent de – 1.07% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges de personnel** : Elles représentent 53.09% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 2% par rapport à 2025. Elles correspondent aux frais de personnel de la Communauté dédié au SPANC.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 9.75% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des créances irrécouvrables.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 19.51% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 17.65% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des dotations aux provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes : Elles évoluent de – 1.07% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 97.54% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement. Le produit perçu correspond au montant de la surtaxe versée par le délégataire.

Adopté à l'unanimité.

e) **Budget annexe REOM**

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget annexe ordures ménagères :

BUDGET REOM SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 400.00 €	2 000.00 €	-16.67%	0.06%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 395 490.00 €	3 393 567.00 €	-0.06%	98.98%
Chapitre 66 - Charges financières	11 000.00 €	9 000.00 €	-18.18%	0.26%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	19 000.00 €	20 000.00 €	5.26%	0.58%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	1 810.00 €	4 100.00 €	126.52%	0.12%
Chapitre 002: Déficit reporté	- €	- €		0.00%
Total dépenses de fonctionnement	3 429 700.00 €	3 428 667.00 €	-0.03%	100.00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chapitre 70 - Produits des services	3 275 083.98 €	3 351 835.47 €	2.34%	97.76%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €		
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €	- €		
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	10 810.00 €	- €		
Chapitre 002: Excédent reporté	143 806.02 €	76 831.53 €	-46.57%	2.24%
Total recettes de fonctionnement	3 429 700.00 €	3 428 667.00 €	-0.03%	100.00%

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 3 428 667€.

1/ Les dépenses : Elles évoluent de -0.03% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général** : Elles représentent 0.06% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 16.67% par rapport à 2025. Elles se composent uniquement des frais bancaires liés aux prélèvements.
- **Les autres charges de gestion courante** : Elles représentent 98.98% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 0.06% par rapport à 2025.

Le chapitre se compose des postes suivants :

- Les provisions pour créances irrécouvrables et les créances éteintes (30K€)
- La participation au Syvalorm (3 363 567€)

- **Les charges financières** : Elles représentent 0.26% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 18.18% par rapport à 2025. Elles correspondent aux intérêts et frais liés à la ligne de trésorerie.
- **Les charges exceptionnelles** : Elles représentent 0.58% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des titres annulés sur exercices antérieurs.
- **Les dotations aux provisions** : Elles représentent 0.12% de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles sont composées des dotations aux provisions pour créances douteuses.

2/ Les recettes : Elles évoluent de -0.03% de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Ils représentent 97.76% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement. Le produit perçu correspond au montant des redevances des usagers.

Pour rappel, le Conseil communautaire du 11 décembre 2025 a adopté la nouvelle grille tarifaire 2026 avec une augmentation de 4.33€ sur les redevances.

Adopté à l'unanimité.

f) **Budget annexe ZA La Vollerie**

Ci-dessous la proposition du budget primitif 2026 pour le budget annexe ZA La Vollerie :

BUDGET ZA LA VOLLERIE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	BP 2025	BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 980.00 €	17 000.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	22 740.00 €	- €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	290 151.96 €
Chapitre 002: Déficit reporté		0.92 €
Total dépenses de fonctionnement	315 502.96 €	307 152.88 €
RECETTES	BP 2025	BP 2026
Chapitre 70 - Produits des services	26 720.00 €	26 080.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	54 225.31 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	226 847.57 €
Total recettes de fonctionnement	315 502.96 €	307 152.88 €
BUDGET ZA VOLLERIE SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP 2025	BP 2026
Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	1 369.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	61 935.39 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	226 847.57 €
Total dépenses d'investissement	288 782.96 €	290 151.96 €
RECETTES	BP 2025	BP 2026
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	288 782.96 €	290 151.96 €
Total recettes d'investissement	288 782.96 €	290 151.96 €

La section de fonctionnement : Elle s'élève à 307 152.88€.

1/ Les dépenses : Elles se composent du chapitre suivant :

- **Les charges à caractère général** : La prévision de 17 000€ correspond à des travaux de terrassement et d'extension de réseaux.

2/ Les recettes : Elles se composent des chapitres suivants :

- **Les produits des services** : Le montant de 26 080€ correspond à la cession d'une parcelle de la ZAE (Cf. Conseil communautaire du 15 janvier 2026).
- **Les autres produits de gestion courante** : Le montant de 54 225.31€ correspond à une écriture d'équilibre en cas de réalisation de l'ensemble des travaux et de la vente du terrain.

La section d'investissement : Elle s'élève à 290 151.96€.

L'inscription au chapitre 16 correspond à une écriture d'équilibre en cas de réalisation de l'ensemble des travaux et de la vente du terrain.

Les écritures d'ordre inscrites correspondent aux écritures de stocks du budget lotissement. Elles pourront être ajustées par décision modificative dans l'année en fonction des réalisations.

Adopté à l'unanimité.

7 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire **M57** permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

L'instruction comptable et budgétaire **M4**, mise à jour au 1^{er} janvier 2026, offre également la possibilité au Conseil de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 1612-28 du CGCT).

Ces dispositions permettraient notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins, sans toucher le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre un prochain Conseil.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté, le cas échéant, au Conseil communautaire, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **pour l'ensemble des budgets de la communauté (général et annexes)** à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Adopté à l'unanimité.

8 - Approbation du montant des attributions de compensation provisoires 2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le Conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet, le cas échéant, d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Vu le rapport de la CLECT du 15 septembre 2025,

Vu la délibération de la commune de Bouloire du 8 décembre 2025 approuvant le nouveau montant de son attribution de compensation,

Vu la délibération de la commune de Connerré du 6 novembre 2025 approuvant le nouveau montant de son attribution de compensation,

Vu la délibération de la commune de Saint Mars la Brière du 22 décembre 2025 approuvant le nouveau montant de son attribution de compensation,

Vu la délibération de la commune de Savigné l'Évêque du 12 novembre 2025 approuvant le nouveau montant de son attribution de compensation,

Je vous demanderais de bien vouloir arrêter le montant des attributions de compensation provisoires pour l'année 2026 comme proposé dans le tableau ci-dessous.

Nom Communes	Attributions de compensation définitives 2025	Attributions de compensation provisoires 2026	modalités de reversement
ARDENAY SUR MERIZE	321 292.00 €	321 292.00 €	mensuel
BOULOIRE	245 205.00 €	237 356.00 €	mensuel
CONNERRE	716 375.00 €	693 521.00 €	mensuel
COUDRECIEUX	14 376.00 €	14 376.00 €	mensuel
LOMBRON	88 655.00 €	88 655.00 €	mensuel
MAISONCELLES	504.00 €	504.00 €	mensuel
NUILLE LE JALAIS	7 595.00 €	7 595.00 €	mensuel
MONTFORT LE GESNOIS	201 793.00 €	201 793.00 €	mensuel
SAINT CELERIN LE GERE	874.00 €	874.00 €	mensuel
SAINT CORNEILLE	3 644.00 €	3 644.00 €	mensuel
SAINT MARS LA BRIERE	406 089.00 €	366 847.00 €	mensuel
SAINT MICHEL DE CHAVAINES	7 028.00 €	7 028.00 €	mensuel
SAVIGNE L'EVEQUE	202 655.00 €	184 269.00 €	mensuel
SILLE LE PHILIPPE	16 897.00 €	16 897.00 €	mensuel
SOULITRE	57 440.00 €	57 440.00 €	mensuel
SURFONDS	2 648.00 €	2 648.00 €	mensuel
THORIGNE SUR DUE	93 526.00 €	93 526.00 €	mensuel
TORCE EN VALLEE	12 301.00 €	12 301.00 €	mensuel
TRESSON	6 324.00 €	6 324.00 €	mensuel
VAL DE LA HUNE	16 683.00 €	16 683.00 €	mensuel
TOTAL AC VERSEES	2 421 904.00 €	2 333 573.00 €	
LE BREIL SUR MERIZE	- 6 348.00 €	- 6 348.00 €	mensuel
TOTAL AC PERCUE	6 348 €	6 348 €	

Les nouvelles attributions seront applicables au 1^{er} janvier 2026 et versées par douzième mensuel.

Adopté à l'unanimité.

9 – Clôture de l'AP/CP de l'opération « EXTENSION ATELIER ET LOCAL ARCHIVES »

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil communautaire a créé l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération « extension de l'atelier et local d'archives ».

Par délibération en date du 9 novembre 2023, le Conseil communautaire a validé une révision selon les modalités suivantes :

	AP	CP 2023	CP 2024
PROGRAMME 141 : Extension Atelier	180 000€	60 000€	120 000€

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général

des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Considérant que les travaux d'extension de l'atelier et local archives sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté, il est proposé au Conseil communautaire de voter la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour cette opération, avec la réalisation financière suivante :

PROGRAMME 141 : Extension Atelier	AP Clôturée	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
	176 756.72€	1 164€	169 604.72€	5 988€

Adopté à l'unanimité.

10. Clôture de l'AP/CP de l'opération « Aménagement Zone des Challans »

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil communautaire a créé l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération « aménagement de la zone des Challans » selon les modalités suivantes :

Aménagement Zone d'activités les Challans	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	175 000€	70 000€	35 000€	35 000€	35 000€

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Considérant que les participations d'équilibre à destination du concessionnaire sont désormais achevées et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté, il est proposé au Conseil communautaire de voter la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour cette opération, avec la réalisation financière suivante :

Aménagement Zone d'activités les Challans	AP clôturée	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
	174 755€	0€	105 000€	35 000€	34 755€

Adopté à l'unanimité.

11. Clôture de l'AP/CP de l'opération « sortie autoroutière de Connerré »

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil communautaire a créé l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération « aménagement de la zone des Challans » selon les modalités suivantes :

Sortie autoroutière Connerré	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	360 000€	90 000€	90 000€	90 000€	90 000€

Pour rappel, la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Considérant que la convention de financement de l'aménagement du Barreau routier entre la RD 323 et le diffuseur autoroutier situé à Connerré avec le Département de la Sarthe est désormais achevée et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté, il est proposé au Conseil communautaire de voter la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour cette opération, avec la réalisation financière suivante :

Sortie autoroutière Connerré	AP clôturée	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
	360 000€	90 000€	90 000€	0€	180 000€

Adopté à l'unanimité.

12. Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a validé l'autorisation et les crédits de paiements pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2023	CP 2024
	40 000€	20 000€	20 000€

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2024	CP 2025
	140 000€	70 000€	70 000€

Par délibération en date du 3 avril 2025, le Conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	148 000€	10 632€	129 368€	8 000€

Par délibération en date du 22 mai 2025, le Conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme d'évolution du PLUI selon les modalités suivantes :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	163 000€	10 632€	129 368€	23 000€

Pour tenir compte des projets relatifs à l'évolution du PLUI, il est proposé à l'assemblée de modifier le montant de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement comme suit :

PROGRAMME 53 : EVOLUTION DU PLUI	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
	198 000€	10 632€	22 012.50€	147 855.50€	17 500€

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée de la convention et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Adopté à l'unanimité.

13. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement du multi accueil du Breil sur Merize

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien a validé l'autorisation et les crédits de paiements pour le programme du multi accueil du Breil sur Mérisse selon les modalités suivantes :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2024	CP 2025
	1 026 000€	564 000€	462 000€

Par délibération en date du 11 avril 2024, le Conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme du multi accueil du Breil sur Mérisse selon les modalités suivantes :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2024	CP 2025
	1 031 376€	97 800€	933 576€

Par délibération en date du 6 février 2025, le Conseil communautaire a validé la révision de l'AP/CP pour le programme du multi accueil du Breil sur Mérisse selon les modalités suivantes :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2025	CP 2026
	1 031 376€	241 771€	789 605€

Pour tenir compte de l'avancement du projet et du calendrier de travaux, il est proposé à l'assemblée de modifier les crédits de paiement comme suit :

Multi accueil du Breil	AP	CP 2025	CP 2026
	1 096 376€	21 231€	1 075 145€

Afin d'éviter l'inscription en reports d'investissement des crédits de paiement non mandatés sur l'année N, il est proposé de les reporter automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1. La prévision budgétaire N+1 sera ajustée en conséquence.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N + x.

Adopté à l'unanimité.



14. Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget général.

La Communauté de communes a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 900 000 euros.

2 établissements ont répondu :

- CA Anjou Maine
- CE Bretagne et Pays de Loire

Voici un récapitulatif des offres reçues :

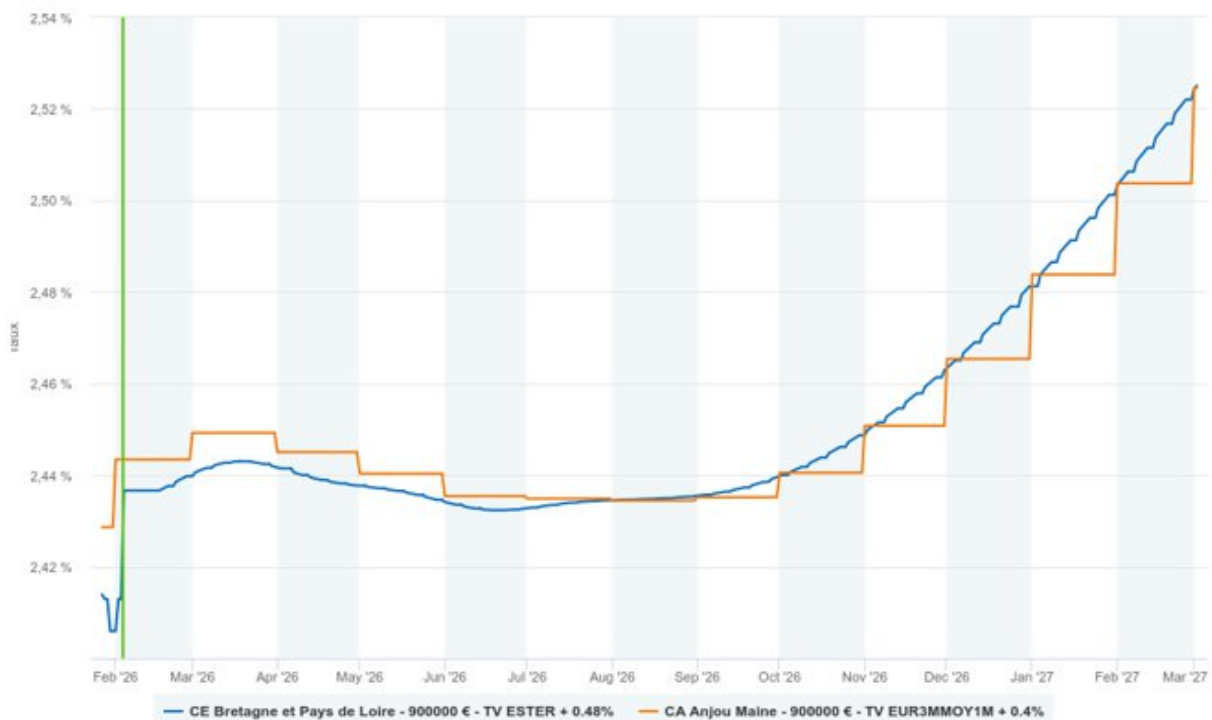
	Montant	Durée (en mois)	Indexation	Taux à date	Commission de non-utilisation	Frais	Tirage minimum
	900 000 €	12	Moy Mens E3m + 0,40%	2,44%	0,00%	1 800 €	7 600 €
	900 000 €	12	€STR + 0,48%	2,41%	0,03%	630 €	1 €

Les propositions à taux variable ont un floor au niveau de la marge

Concernant le taux €STR : Tout comme les Euribor, il s'agit d'un taux court Européen mais ce dernier représente le coût au jour le jour d'un financement sur le marché interbancaire. Il représente le taux auquel les banques empruntent de l'argent pour financer leurs besoins quotidiens. C'est celui qui se rapproche le plus de des taux directeurs de la BCE. Il est surtout utilisé pour les besoins à court terme de trésorerie.

Analyse de l'indexation :

Les anticipés de taux pour les indexations proposées sont les suivants :





Le scénario de taux retenu pour l'étude est :

- €STR : Moyenne des anticipés de la période (2,447%)
- Moy Mens Euribor 3m : Moyenne des anticipés de la période (2,447%)

Analyse globale :

Compte tenu du profil de tirage prévisionnel, le taux d'utilisation moyenne de la ligne de trésorerie serait de **19%** :

- Tirage le fin mars 2026 de 330 000€.
- Remboursement le 5 aout 2026 de 330 000€.
- Tirage le 15 novembre 2026 de 350 000€.

	Frais initiaux	Coût d'une journée de non-utilisation	Coût d'une journée d'utilisation à 100%	Coût total en fonction de l'utilisation (Frais /Intérêts /CNU compris)		
				Aucune utilisation	Utilisation à 50%	Utilisation à 100%
	1 800 €	0,00 €	61,09 €	1 800 €	12 918 €	24 096 €
	630 €	0,75 €	60,33 €	904 €	11 746 €	22 648 €

Coûts calculés sur une enveloppe de 600 000 € sur 12 mois

- ❖ Peu importe le taux d'utilisation de la ligne de trésorerie et malgré les commissions de non- utilisation, l'offre de la Caisse d'épargne sera la moins chère pour la collectivité.

- ❖ Avec le profil de tirage suivant : 350K€ fin mars + 500K€ septembre et remboursement total décembre, le taux moyen d'utilisation est de **50,80%**. Nous estimons un écart de coûts d'environ **1160€** en faveur de la Caisse d'épargne.

La proposition de la Caisse d'épargne « ESTER + 0.48% » est la plus favorable quel que soit le nombre de jours de tirage.

Adopté à l'unanimité.

Messieurs TRIFAUT et CHRISTIANY n'ont pas pris part au vote.

ÉCOLE DE MUSIQUE

15- Subvention École de Musique – Montfort le Gesnois

Dans le cadre de la subvention annuelle pour l'École de musique de Montfort le Gesnois, une réunion s'est tenue le 7 janvier 2026 en présence du Président, l'association, Mme BOUZEAU, Vice-Présidente en charge de la vie culturelle et M. TRIFAUT, Maire de Montfort le Gesnois. Il a été précisé lors de cette réunion que la subvention attribuée ne couvre pas l'ensemble des frais inhérents à l'enseignement musical délivré par l'association.

Il a donc été proposé que la Communauté de communes attribue une subvention de cent cinquante euros (150€) par élève.

Pour l'année 2026, le nombre d'élèves étant de 42, la subvention sera d'un montant de 6 300€.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est en cours de préparation.

Cette proposition a été étudiée lors de la commission « vie culturelle » qui s'est tenue le 2 février dernier. Celle-ci a émis un avis favorable.

Prise de parole de Mme BOUZEAU :

« Afin de comprendre quelle est la raison pour laquelle nous octroyons une subvention à l'école de musique de Montfort le Gesnois, il apparaît opportun de porter à votre connaissance quelques informations.

Depuis 2014 l'école intercommunale du Pays Bilurien était inscrite dans le schéma départemental de l'enseignement artistique.

Lors de la fusion des 2 communautés de communes, Pays Bilurien et Pays des Brières et du Gesnois en 2017, la première ayant la compétence enseignement artistique, de facto la nouvelle communauté de communes a donc intégré cette compétence.

A cette époque il est apparu la nécessité pour les élus de réfléchir à la structuration de l'enseignement musical sur notre territoire regroupant alors 23 communes.

De janvier à mars 2018 un état des lieux-enjeux-perspectives a eu lieu. Cette mission a été confié à M. Stéphane Lefèvre, Directeur de l'école de musique de la Flèche.

Lors de cette étude il a été constaté l'existence de 17 offres associatives et privées en matière d'enseignement artistique.

Chaque structure a alors bénéficié d'un entretien.

A la suite de cette étude le projet d'établissement intercommunal a permis de fixer les rôles de chacun.

L'école de musique de Montfort le Gesnois et son antenne de Savigné l'Evêque ont fait valoir leur volonté de rester dans le secteur associatif arguant du fait que la territorialité conduit au désengagement du secteur associatif et que les moyens de la communauté de communes sont limités.

De plus il faut noter que vu le nombre limité de disciplines proposées et l'organisation pédagogique des enseignements, on ne se situait pas, dans une offre de formation musicale diplômante comparable à celle d'un acteur public.

Suite au Conseil Communautaire de juin 2025 à Torcé en Vallée, Monsieur le Maire de Montfort le Gesnois nous a fait remarquer que depuis 2017, la subvention octroyée à l'école de musique associative de Montfort le Gesnois était de 100 € par élève et inchangée à ce jour.

Nous avons alors pris rapidement contact avec l'association. Suite à un certain nombre d'échanges nous avons étudié le plan de trésorerie pour la période 2025/2026.

A l'étude de ce plan, il apparaît un déficit d'environ 2 000 €

Ce déficit est dû à une obligation légale qui date de 2022, d'ajouter 10 % à la rémunération des professeurs pour la préparation des cours.

Cette obligation n'était pas, à ce jour, remplie par l'association.

Effectivement l'association de Montfort le Gesnois n'a pas souhaité être intégrée à l'école intercommunale du Gesnois Bilurien, toutefois la compétence étant déléguée à la communauté de communes, il s'avère que lors des attributions de compensation une somme est défalquée sur celle de Montfort le Gesnois.

A noter qu'il est difficile de comparer les structures associatives avec un équipement territorial car les grilles de salaire, les diplômes des professeurs et leurs statuts diffèrent.

Un équipement territorial coûte plus cher en même temps que ses missions de service public lui imposent une offre de disciplines qui augmentent encore les coûts de revient.

Au vu de tous les éléments dont je viens de vous faire part il apparaît nécessaire de procéder à l'augmentation de la subvention pour l'école de musique de Montfort le Gesnois.

Lors de la réunion du 7 janvier 2026 avec l'association, la commune de Montfort le Gesnois et la Communauté de communes il a été décidé :

- de suivre l'évolution de l'école de musique de Montfort le Gesnois, une convention d'objectifs sera rédigée en ce sens
- de programmer chaque année, une réunion entre la communauté de communes, la commune de Montfort le Gesnois et l'association pour faire le bilan de son activité.

Dernière information actuellement le SDEA (schéma départemental de l'enseignement artistique) 2022/2025 est prolongé d'un an.

Pour conduire la démarche de renouvellement, il a été fait appel à un intervenant extérieur, chercheur et sociologue, M. Raphaël Besson. Par ailleurs il conduit actuellement un rapport national en lien avec le Ministère de la Culture sur le SDEA.

Brigitte Bouzeau

Vice-Présidente à la Vie Culturelle »

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16- Vente de parcelles – Cour des Rois, Saint Michel de Chavaignes et SCI GUILLARD / NG CHARPENTE, Bouloire

16.1- Cour des Rois, Saint Michel de Chavaignes

Des Chavaignais s'intéressent à l'acquisition de deux (2) parcelles dont les désignations et les estimations du service des domaines suivent :

Parcelle	Superficie	Nature	Prix
A 984	41 m ²	Petite emprise enclavée – non bâtie	205€
A 1390	337 m ²	Terrain nu enclavé - non bâtie	1 685€

Selon l'avis des domaines, compte tenu de la nature de ces parcelles, la valeur vénale est estimée à 5€/m² soit un montant total de 1 890€.

Adopté à l'unanimité.

16.2- SCI GUILLARD – NG CHARPENTE, Bouloire

Le Conseil communautaire a validé, par délibération n°2026-01-002 du 16 janvier 2026, la cession de la parcelle cadastrée section ZE n°191, de surface 3 260 m², située au lieu-dit Zone d'activités économiques de la Vollerie à Bouloire, à l'entreprise NG Charpente, au prix de 26 080€ HT soit 31 100.40€ TTC (8€ HT/m², soit 9.54€ TTC/m² avec une TVA sur marge).

La Société Civile Immobilière GUILLARD venant au droit de l'entreprise NG Charpente dans cette acquisition, il est nécessaire de modifier la délibération initiale.

Adopté à l'unanimité.

17- Systèmes d'Informations - Charte des usages numériques

La présente Charte d'utilisation du système d'information définit les règles d'usage, de sécurité et de responsabilité applicables à l'ensemble des agents, élus, stagiaires et prestataires de la **Communauté de Communes du Gesnois Bilurien**.

Elle complète le règlement intérieur de la collectivité et participe à la démarche de sécurisation de son système d'information, dans le respect :

- **Du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;**
- **Du Référentiel Général de Sécurité (RGS) et des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;**
- **Des préconisations de la CNIL et des bonnes pratiques en matière de sécurité numérique dans le secteur public local.**

La **Communauté de Communes du Gesnois Bilurien** s'est dotée d'un système d'information permettant à ses services d'assurer la continuité et la qualité du service public sur l'ensemble du territoire. Ce système comprend notamment :

- **Un réseau informatique et téléphonique (administratif, technique, enfance-jeunesse, école de musique, EPN, etc.) ;**
- **Un Drive communautaire sécurisé (Nextcloud) utilisé pour le partage, le stockage et la collaboration documentaire ;**
- **Un ensemble d'applications métiers (Berger-Levrault, iNoé, iMuse, iParapheur Libriciel, GestSup...)** ;
- **Des comptes OVH pour la messagerie professionnelle ;**
- **Des équipements mobiles mis à disposition des agents et élus.**

L'objectif de la présente charte est de :

- **Favoriser un usage responsable et sécurisé des outils numériques mis à disposition ;**
- **Protéger les données de la collectivité, des administrés et des partenaires ;**
- **Prévenir les incidents liés à la perte, au vol ou à l'utilisation inappropriée des équipements ou des informations ;**
- **Garantir la conformité réglementaire et la continuité du service public.**

Contexte et engagement collectif

Depuis sa création en 2017, la **Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien** s'est engagée dans une modernisation progressive de son système d'information, soutenue par :

- **La structuration des accès utilisateurs (procédure d'ouverture, authentification forte par OTP, politique de mot de passe) ;**
- **Le déploiement d'un Drive sécurisé à double authentification ;**
- **La formalisation des droits d'accès par service et par profil ;**
- **La mise en place d'outils de support et de gestion d'incidents (GestSup) ;**
- **La sensibilisation continue des agents et des élus à la cybersécurité.**

Cette charte vise à renforcer la culture de sécurité et de confiance numérique au sein de la collectivité. Chaque utilisateur du système d'information est acteur de la sécurité et s'engage à adopter un comportement professionnel, éthique et prudent, au service de la collectivité et des citoyens. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les préconisations établies par la Chambre Régionale des Comptes.

Valeur juridique

La présente charte a valeur d'engagement individuel.

Elle doit être lue, comprise et signée par tout utilisateur avant toute attribution d'un compte ou d'un accès aux outils informatiques.

Elle constitue un document annexe au règlement intérieur de la Communauté de Communes et s'impose à tous ses utilisateurs, internes ou externes, dans le cadre de leurs missions.

Adopté à l'unanimité.

18- Pays du Perche Sarthois - Départ Maine Saosnois

Le Syndicat Mixte du Perche Sarthois, dont notre Communauté de communes est membre, s'est réuni le 10 décembre 2025 pour décider, à l'unanimité par délibération n°99-DE-D70, du retrait de la Communauté de communes du Maine Saosnois de ses membres.

Conformément à l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte du Perche Sarthois, notre Collectivité doit se prononcer sur ce départ dans un délai de trois (3) mois.

Adopté à l'unanimité.

19- Rapport d'observations de la Chambre régionale des Comptes du 10 mars 2025 – Actions entreprises – bilan 1 an après la présentation du rapport

Le rapport de la CRC, daté du 10 mars 2025, a été présenté en séance du Conseil communautaire du 4 avril 2025.

La CRC précise : l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ».

Il nous est donc demandé, dans ce cadre, notamment, de préciser les suites que nous aurons pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il nous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Il est proposé d'anticiper à la fin du présent mandat communautaire, la présentation des actions entreprises et donc de présenter ce jeudi 12 février 2026 ce rapport.

Mise en œuvre d'un plan d'actions

La difficulté de l'exercice réside dans la période de mise en œuvre du plan d'actions, à savoir la fin du mandat.

Il est difficile d'obtenir pour les questions à caractère politique une réponse précise, nécessitant des échanges entre tous les élus. Il en va ainsi d'un pacte financier et fiscal, d'une stratégie financière pluriannuelle, d'une politique en matière de PEEJ en lien avec les moyens dédiés. La nouvelle mandature en 2026 devra s'emparer de ces sujets. Cependant, à ce stade, ce qui peut être fait, c'est de présenter les éléments qui permettront aux élus du mandat suivant de définir ces différentes politiques.

Par ailleurs, des actions ont pu être menées dans tout un ensemble de domaines.

La Chambre, à l'issue de son contrôle a édicté 13 recommandations, qu'il est proposé de suivre tout particulièrement pour la Collectivité.

Le présent rapport est élaboré avec comme trame ces recommandations. Les éléments sont fournis en annexe de la note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

20- Médecine Professionnelle et Préventive – Adhésion Santé au Travail 72

Depuis plus d'une année, la collectivité est sans solution de médecine professionnelle et préventive. En effet, Santé au Travail 72 qui assurait ce service jusqu'alors, s'était désengagé progressivement auprès de la Fonction Publique Territoriale, en raison d'un manque de moyens et de ressources.

Le Centre de Gestion de la Sarthe s'était alors employé, en 2025, à créer son propre service de médecine préventive. Malheureusement, le recrutement de médecins du travail s'est avéré infructueux.

Dès lors, des négociations ont eu lieu entre le CDG 72 et Santé au Travail 72.

Aujourd'hui, Santé au Travail 72 propose de mettre à disposition des collectivités territoriales de la Sarthe, une cellule dédiée opérant uniquement pour la fonction publique.

Il sera donc proposé d'adhérer au service proposé par Santé au Travail 72.

Les membres du Comité Social Territorial, réunis le 30 janvier dernier, ont émis un avis favorable à ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

21- Assistance psychologique – Adhésion au Service d'Assistance Psychologique du CDG 72

Au regard des difficultés fréquemment identifiées liées à la souffrance au travail ou aux risques psychosociaux, le Centre de gestion a mis en place un service d'assistance de la psychologue du travail à destination des collectivités et établissements publics territoriaux qui y adhéreront.

L'adhésion à ce service permettra d'obtenir de manière rapide, l'assistance de la psychologue du travail du Centre de gestion en la sollicitant lorsqu'une difficulté survient. Cette difficulté peut être un événement traumatique au sein de la collectivité, un changement d'organisation, une difficulté personnelle ayant des répercussions sur le travail, etc. L'accompagnement est également proposé pour des visites de reprise d'activité après un long arrêt.

L'intervention de la psychologue du travail, facturée à l'heure ou à la demi-journée en fonction de sa nature, pourra être individuelle ou collective. L'entretien individuel n'aura pas de vocation thérapeutique et l'agent pourra, le cas échéant, être orienté vers un psychologue clinicien.

Pour les collectivités ayant adhéré à ce service, seule l'autorité territoriale pourra solliciter cette intervention, qu'elle soit individuelle ou collective. L'entretien individuel ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord de l'agent.

Le Centre de gestion propose ainsi aux collectivités et aux établissements publics territoriaux un accompagnement complet dans les difficultés rencontrées au quotidien en matière de gestion des ressources humaines et une solution rapide d'intervention à une professionnelle qualifiée.

La collectivité souhaite donc adhérer à ce service et le solliciter en cas de besoin.

Ces éléments ont été présentés pour information en réunion du CST le 30 janvier dernier. Tant les représentants du personnel que ceux de la collectivité ont reconnu l'importance de la démarche et ont souligné l'engagement de la collectivité à prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mentale des agents du fait de leur travail.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES

22 – Décisions du Président et du Bureau Communautaire

Décisions du Président		
Numéro	Objet	Date
2026-DP001	Attribution marché FCS "2026-02 Mobilier et équipements - Crèche Le Breil Sur Mézize"	À venir
2026-DP002	Attribution marché de service Techniques de l'Information et de la Communication - NGAanalytics	À venir

23 – Questions diverses

- Le Président informe les élus qu'une Conférence des Maires sera organisée le 05 Mars prochain pour traiter de sujet lié à l'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance s'est terminée à 21h57.

Le Président,
André PIGNÉ



ANNEXE

- Vidéoprotection – Gendarmerie

PRÉVENTION
SITUATIONNELLE

Lieutenant PACHOLSKI
CCOB SAINT MARS LA BRIÈRE

Adjudant AUFORT
Référent sûreté – CPTM GGD72

SOMMAIRE

1

**Présentation de la COB de SAINT
MARS LA BRIÈRE**

2

**Présentation de la Cellule
Prévention Technique de la
Malveillance**

3

Questions



1

COB de SAINT MARS LA BRIÈRE

Organisation de la gendarmerie





2

Cellule Prévention Technique de la Malveillance



Missions au service des collectivités territoriales

Consultation/Audit/
diagnostic/évaluation de
sûreté



Consultation/Audit/
diagnostic/évaluation de
sûreté



Vidéoprotection



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



REGION DE GENDARMERIE
DES PAYS DE LA LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE
DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE

N° 19 GGD72/JCTPM

Du 03 juin 2021

DIAGNOSTIC VIDEOPROTECTION

Commune d'YVRE L'ÉVÊQUE

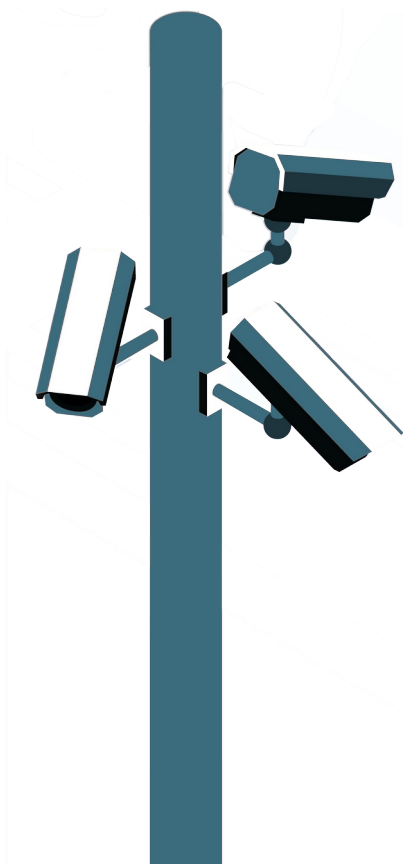


Adjudant AUFORT Sophie
Réfèrent sûreté

DIFFUSION RESTREINTE

Groupement de gendarmerie de la Sarthe - 21 Bd Paixhans - 72007 LE MANS cédex 01

La vidéoprotection



- Approche globale/objectifs
- Cadre juridique / formalités préalables
- Besoins fonctionnels
- Aide au choix des emplacements

Mailler le territoire pour accroître la surveillance

- Lutter contre la délinquance qui peut toucher toutes les communes, même les plus petites
- Eviter le déplacement de la délinquance



Accès routiers recensés à l'échelle d'un territoire et non plus à celle d'une commune

- Nombre de points de capture limité
- Répartition des coûts

Evaluation de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



REGION DE GENDARMERIE DES PAYS DE LA LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DE LA SARTHE
21 BOULEVARD PAISSANS
72017 LE MANS CEDEX 01

N°
18111/RGPL/GGD72/CIPM
Du 24 mai 2018

RAPPORT

du maréchal des logis-chef Sophie AUFORT,

- OBJET** : Évaluation de l'Étude de Sécurité Publique (ESSP) relative à la construction d'un hôtel-séminaire à MULSANNE -72-.
- REFERENCE(S)** : - Décret n°2007-1177 du 3 août 2007, modifié par le décret n° 2011-324 du 24 mars 2011, pris pour l'application de l'article L. 111-3-1 du code de l'urbanisme relatif aux études de sécurité publique ;
- décret n°95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- courrier sans numéro du préfet de la Sarthe en date du 25 avril 2018.

- Colonel DELHEZ, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Sarthe à :

LE MANS

Sensibilisation



Sensibilisation





Vous avez besoin d'un conseil en matière
de Sûreté :

N'hésitez pas à joindre vos référents sûreté



MERCI

DE VOTRE ATTENTION



Adjudant AUFORT

sophie.aufort@gendarmerie.interieur.gouv.fr

06.24.43.38.23